



LABASTIDE DE LEVIS – 81150
Conseil Municipal du vendredi 05 juin 2026

Le vendredi 05 juin 2026, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de VERGNES François.
Le quorum est atteint.

Présents : VERGNES François, CHAMAYOU Ingrid, BOUR Rémi, BERTRAND Sabine, PAGES Francis, FAGET Corinne, TOBIA VOGT Aude, BÉZIO Julien, PUJOL Benjamin, MENARD Marjorie, FABAS Julien, RIGAL CAHUZAC Ludivine, BAYSSE Serge, GENTILS Thierry

Représentés : AUBOIN Jennifer représentée par GENTILS Thierry

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : CHAMAYOU Ingrid

Date de la convocation: 16/05/2026

Délibération n°DEL_2026_030

Objet : Désignation du représentant au syndicat AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de LABASTIDE DE LEVIS au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant titulaire : Mme CHAMAYOU Ingrid, adjointe au maire
1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant suppléant : M. BOUR Rémi, adjoint au maire
1. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
1. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Délibération DEL_2026_030					
Élus présents	14		Élus représentés	1	
Pour	15	Abstention	0	Contre	0

Ont signé le maire et la secrétaire de séance.
Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture,
Et publication sur le site internet de la commune.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 081-218101129-20260605-DEL_2026_030-DE

SLO

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance, CHAMAYOU Ingrid



Le Maire, François VERGNES

